



association **AFIS**

Association pour l'Accueil,
la Formation et
l'Insertion des personnes Sourdes

CHARTRE DE L'ASSOCIATION AFIS

Cette chartre constitue une référence commune pour tous les acteurs de l'AFIS

L'Association AFIS a pour mission d'apporter les réponses les plus individualisées et les plus pertinentes possibles aux jeunes qui lui sont confiés. Elle le fait en tenant compte de l'évolution de la société, du cadre légal, des besoins des usagers. Cette démarche ne peut pas être simplement technique, elle se décline à partir de valeurs fondamentales, constitutives de l'identité de l'AFIS.

Chaque professionnel et chaque bénévole de l'AFIS s'engage à inscrire son action dans ces valeurs, héritées de la congrégation des Sœurs St Joseph et nourries par elle :

UN ACCUEIL DE TOUS

L'AFIS accueille tous les jeunes qui relèvent de ses services, en se reconnaissant dans une démarche participative au service public de l'action sociale et médico-sociale, en accompagnant chacun dans sa pleine

dimension (physique, psychologique, culturelle, spirituelle, sociale...) vers un accomplissement personnel.

UN SENS À NOTRE ACTION

Le projet de l'AFIS s'appuie sur un humanisme chrétien qui place l'homme et son épanouissement au centre des actions à mener.

Chaque jeune, chaque membre de la communauté éducative doit être reconnu et pouvoir vivre en partageant des valeurs de confiance, de simplicité, de solidarité et d'écoute, dans le respect de sa singularité.

Notre identité associative chemine dans un contexte de laïcité qui pose en préalable le respect des opinions et la liberté de conscience de chacun. La dimension laïque de l'établissement est ainsi garantie par notre capacité à accueillir tous les jeunes dans leur diversité, à respecter chacun dans ses croyances.



De ce fait, notre mission d'intérêt général et d'utilité sociale nous permet d'agir en cohérence avec l'histoire de notre institution. L'animation pastorale, voulue par le projet associatif et dont le directeur est garant, est proposée aux jeunes et aux familles qui le souhaitent.

UNE OFFRE INSTITUTIONNELLE INTÉGRANT UNE COMMUNICATION OUVERTE SUR LE MONDE

La mission de l'AFIS est passée d'une logique de prise en charge totale en établissement spécialisé à la recherche, dès que possible, d'une inclusion dans le milieu ordinaire. L'accompagnement vers l'autonomie s'effectue dans la construction commune d'un projet de vie prenant en compte, les attentes du jeune et de sa famille, les besoins spécifiques de chacun. Le Projet Individualisé d'Accompagnement (P.I.A.) concrétise cette démarche dans le cadre d'une réflexion pluridisciplinaire.

En ce qui concerne le bilinguisme, l'Association AFIS confirme le choix du bilinguisme de manière permanente et non parcellaire. En acceptant la complexité dans la mise en œuvre du projet linguistique, elle reconnaît ainsi la diversité des jeunes accueillis, avec pour ambition d'être le plus possible en situation d'offre concomitante des deux modes de communication afin de s'adresser à tous les jeunes sans exclusive.

L'offre de communication se définit ainsi par une posture professionnelle permanente qui garantit une place équivalente au français (oral- écrit) et à la langue des signes française (LSF), par une recherche collective – professionnels et familles – pour installer une langue première qui permette la construction de l'enfant, pour proposer conjointement une seconde langue en vue d'un enrichissement vers une meilleure socialisation.

